

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCÈS VERBAL DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2014

Le 27 novembre 2014 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service de l'entretien du territoire à 9 h, la trente-sixième réunion (4^e réunion en 2014) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Michel Côté, conseiller du district n° 1 et président du comité
- √ Monsieur André Renaud, citoyen
- √ Monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire et urbaniste à la Ville de Matane
- √ Monsieur Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de la Matanie
- √ Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Ville de Matane

Était absent :

- √ Monsieur Martin Lefrançois, président de la SOGERM

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Michel Côté souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant les **Questions diverses** ouvertes.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2014

Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2014

a) Offre d'acquisition d'un terrain de la compagnie RockTenn

Caroline Ratté nous informe que la Ville a décliné l'offre d'acquisition d'un terrain de la compagnie RockTenn.

b) Proposition de fluff comme nouvelle matière de recouvrement journalier

Caroline Ratté nous mentionne qu'il n'est pas possible pour l'instant de prendre un engagement formel avec JM Bastille pour l'utilisation de fluff comme matériel de recouvrement journalier. Nous devons au préalable :

- attendre de voir si les démarches déjà amorcées avec la fonderie Bradken sont concluantes et valider les quantités à recevoir, le cas échéant;
- faire des essais terrain à savoir si le fluff est un matériel à tendance volatile.

c) Détournement du bois des sites d'enfouissement

Le MDDELCC prévoit effectuer une modification du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles en 2015 pour bannir de l'enfouissement le papier, le carton et le bois.

4. Suivi des travaux au L.E.T.

M^{me} Ratté fait le suivi sur l'état des travaux suivants :

- Alimentation en eau au L.E.T. : le système d'alimentation en eau et de traitement de l'eau est fonctionnel. Il reste à roder le système et à changer la tuyauterie existante et les appareils sanitaires.
- Électricité : Nous attendons encore l'estimation d'Hydro-Québec pour l'acheminement du 600 V. Une des deux pompes à lixiviat de SP-21 s'est brisée la semaine dernière. Si les travaux électriques peuvent être faits prochainement par Hydro-Québec, nous ne remplacerons pas cette pompe. Nous attendrons l'arrivée du 600 V pour installer un nouveau type de pompe.
- Galerie de la balance : la galerie entre la balance et le bâtiment de services a été démolie. Une passerelle perpendiculaire à la balance sera installée avant l'hiver. Cette nouvelle configuration permettra un déneigement efficace de la balance en hiver et devrait éviter le gel de la balance.

M. Michel Côté se questionne sur les moyens pris pour vérifier la provenance des utilisateurs du L.E.T. et de l'écocentre. Caroline Ratté mentionne qu'il est prévu d'installer une caméra près de l'interphone à laquelle les utilisateurs devront présenter une pièce d'identité et dont les images seront visibles pour la préposée à l'intérieur.

M. Côté propose également d'installer un second interphone à la sortie de la balance pour que la préposée puisse dire aux gens s'ils doivent entrer payer ou non. Plusieurs utilisateurs semblent ne pas comprendre les feux de signalisation.

5. Modification du décret du L.E.T. - suivi

M^{me} Ratté explique que la demande de modification du décret du L.E.T. est toujours en cours d'analyse au MDDELCC et que la MRC de La Haute-Gaspésie a prolongé son contrat d'enfouissement avec Rivière-du-Loup jusqu'à la fin de février 2015.

Les membres du comité se demandent si la Ville pourrait recevoir les déchets provenant des municipalités de moins de 2000 habitants de la MRC de La Haute-Gaspésie comme ce fut le cas pour la MRC de La Matapédia en 2007-2008.

6. Seconde séance publique d'information et suivi du PGMR

Une seconde séance publique d'information sur la gestion des matières résiduelles se tiendra le mardi 9 décembre 2014 à 19 h à la salle civique de l'hôtel de ville.

Les sujets abordés seront les suivants :

- Portrait et diagnostic du Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé, par Nixon Sanon
- Gestion des matières organiques putrescibles, par Caroline Ratté
- Lieu d'enfouissement technique, par Caroline Ratté

Les représentants de la MRC de la Haute-Gaspésie seront invités à l'événement.

M. Nixon Sanon fait un suivi de l'avancée de la révision du PGMR :

- Le portrait et diagnostic est terminé à 90 %;
- En démarche actuellement : Présentation du portrait et diagnostic aux conseils municipaux des municipalités de la MRC de La Matanie;
- Les séances de consultations publiques sont prévues à l'été 2015. Au minimum deux (2) séances de consultations publiques devront être tenues dans des municipalités différentes.

7. Rapport trimestriel juillet-août-septembre

Le rapport trimestriel des mois de juillet, août et septembre avait été envoyé aux membres du comité préalablement à la rencontre. Il est noté que les quantités de terre de recouvrement sont moindres qu'en 2013 puisqu'il y a une plus grande utilisation de matériaux alternatifs de recouvrement journalier.

8. Questions diverses

a) Démission de la SOGERM

Le comité prend acte de la démission de la SOGERM en tant que groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement, transmise par lettre par M. Martin Lefrançois, président, et datée du 7 novembre 2014. Il est convenu à l'unanimité d'adresser une lettre de remerciement à la SOGERM pour son implication au sein du comité de vigilance du L.E.T. depuis le tout début.

Comme prévu par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, une invitation écrite doit être envoyée à un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement pour combler le poste vacant. Il est convenu à l'unanimité des membres d'inviter l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent. Mme Caroline Ratté se charge d'envoyer l'invitation écrite.

b) Chasseurs sur le terrain du L.E.T.

Mme Caroline Ratté nous fait part d'une explication qu'elle a eue avec un chasseur au petit gibier sur la portion boisée du terrain du L.E.T., située au sud des cellules d'enfouissement. Celle-ci lui a mentionné qu'il était interdit de chasser à cet endroit, pour des raisons de sécurité au niveau des employés municipaux, des employés de Gestion sanitaire M & M inc. et des utilisateurs de la piste de VTT. Le chasseur a informé Mme Ratté que seuls des panneaux interdisant la circulation pouvaient prohiber la chasse et que les chasseurs n'avaient pas à demander la permission au propriétaire du terrain pour y chasser. Après vérification auprès des agents de la faune, il s'avère que le chasseur avait raison. Des panneaux devront donc être installés. Le chasseur a également mentionné qu'il n'était pas le seul à chasser à cet endroit.

c) Centre de tri Bouffard

Mme Ratté nous mentionne que, suite à l'achat du centre de tri de Mont-Joli par le Groupe Bouffard, le Centre de tri Bouffard situé à Matane sera modifié. Il continuera à recevoir les matières recyclables pour faire un pré-tri, mais le tri des matières recyclables s'effectuera au centre de tri de Mont-Joli.

Le centre de tri Bouffard sera transformé en centre de tri pour les matériaux de construction, rénovation et démolition. Les employés actuels continueront à travailler au même endroit. Ce nouveau centre de tri

pour les matériaux de construction, rénovation et démolition devrait permettre de détourner de l'enfouissement une grande partie des résidus de construction non triés qui sont présentement acheminés au L.E.T.

9. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de vigilance du L.E.T. de Matane est fixée au jeudi 5 février 2015.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 35.

La secrétaire,

[Original signé]

Caroline Ratté, coordonnatrice
Environnement et développement durable
Ville de Matane